

ARRETE DU PRESIDENT

/

2026AI93

Objet : Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Maxime MARTIN, responsable du service économie.

Le Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de service ;

Considérant que Monsieur Maxime MARTIN, responsable du service économie, est chargé de la conduite des projets d'aménagement des zones d'activité économique et de la commercialisation des parcelles économiques ;

Considérant qu'il est chargé à ce titre de gérer les opérations de divisions et de modifications parcellaires en lien avec les géomètres et que cette mission nécessite la signature de divers documents administratifs ;

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente est donnée de signature est donnée à Monsieur Maxime MARTIN, responsable du service économie, à l'effet de signer :

- Les documents modificatifs du parcellaire cadastral
- Les procès-verbaux de bornage normalisé
- Les procès-verbaux de rétablissement de limites
- Les attestations de l'accord du lotisseur dans le cadre d'une déclaration préalable de division
- Les attestations de dépôt de déclaration préalable
- Les bons de commande auprès du géomètre
- Tout autre document nécessaire pour réaliser les divisions et les modifications parcellaires

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au préfet de la Vendée, au comptable de la Collectivité et publiée sur le site internet de la communauté de communes. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé.

Fait au Poiré sur Vie, le 31 mars 2026.



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature de l'intéressé(e)